

**DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE ET DES ENQUÊTES**

**COMMISSION DU BAPE SUR L'INDUSTRIE PORCINE**

QUESTION :

***TABLEAU PAR RÉGION SUR LES RESSOURCES HUMAINES UTILES POUR FAIRE LE CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU REA***

RÉPONSE :

Le Ministère compte actuellement 176,3 ETC (équivalent temps complet) répartis dans les 17 directions régionales pour le secteur agricole. Ces effectifs sont dévolus à l'analyse d'avis de projet, de demandes de certificat d'autorisation et de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), ainsi qu'au contrôle réglementaire notamment par le biais d'inspections des lieux d'élevage et d'épandage, et des structures de stockage. Des effectifs sont mobilisés également pour réaliser le suivi et le contrôle de la qualité de l'eau en milieu agricole et pour la gestion des pesticides utilisés sur les fermes.

Le tableau ci-joint présente, par direction régionale, cette répartition des effectifs assignés à l'application du *Règlement sur les exploitations agricoles*. Celle-ci tient compte des problématiques régionales agricoles particulières qui sont plus importantes dans les directions régionales de la Chaudière-Appalaches, de la Montérégie, du Centre-du-Québec et du Bas-Saint-Laurent. Ainsi, on y retrouve plus de 60 % des effectifs totaux.

J'autorise le porte parole officiel du MENV auprès du BAPE à présenter la réponse incluse à la présente fiche lors des audiences de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Signature du S.M.A. : original signé par Marlen Carter ANNEXE : Oui  Non

RESPONSABLE :

Michel Vallières

TÉL. : 521-3899 poste 4506

MISE À JOUR :

**TABLEAU PAR RÉGION SUR LES RESSOURCES HUMAINES UTILES POUR FAIRE  
LE CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU REA**

Unité		Total
DR-01	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent	16,5
DR-02	Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean	8,5
DR-03	Direction régionale de la Capitale-Nationale	7,5
DR-04	Direction régionale de la Mauricie	7,5
DR-05	Direction régionale de l'Estrie	8,5
DR-06	Direction régionale de Montréal	1,0
DR-07	Direction régionale de l'Outaouais	6,5
DR-08	Direction régionale de l'Abitibi–Témiscamingue	6,0
DR-09	Direction régionale de la Côte-Nord	1,3
DR-10	Direction régionale du Nord-du-Québec	1,0
DR-11	Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3,7
DR-12	Direction régionale de la Chaudière–Appalaches	38,0
DR-13	Direction régionale de Laval	0,0
DR-14	Direction régionale de Lanaudière	10,0
DR-15	Direction régionale des Laurentides	7,3
DR-16	Direction régionale de la Montérégie	33,0
DR-17	Direction régionale du Centre-du-Québec	20,0
<b>TOTAL</b>		<b>176,3*</b>

\* À ces effectifs, s'ajoutent d'autres effectifs du ministère qui offrent, pour l'ensemble des régions, un support pour la mise en œuvre du *Règlement sur les exploitations agricoles* en développant des outils techniques, administratifs et informatiques (ex. : formulaires, système de gestion de données, formation, etc.), ainsi que des outils pour l'analyse, le contrôle et le suivi de la qualité de l'eau en milieu agricole. De plus, ces effectifs développent et suivent pour l'ensemble des régions, des indicateurs de gestion et des indicateurs environnementaux.